



## ATTESTATION À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(ES) ÉPOUX(SES)

### **ORDRE DE DESIGNATION DANS L'ACTE DE MARIAGE**

L'ordre de désignation des époux(ses) dans l'acte de mariage est laissé au libre choix des intéressé(e)s au moment du dépôt de leur dossier de mariage.

Nous déclarons par la présente choisir l'ordre suivant :

Nom et prénom(s) de l'époux(se) à mentionner en premier	
Nom et prénom(s) de l'époux(se) à mentionner en second	
<b>Ce choix est considéré comme définitif et ne pourra plus faire l'objet d'une modification</b>	

### **MODIFICATION EVENTUELLE D'ETAT CIVIL APRES LE DEPOT DU DOSSIER**

Nous nous engageons par la présente à signaler à l'officier de l'Etat Civil toute modification de notre état civil en cas de changement (ex : prénom, nom, état matrimonial, etc...) avant la célébration de notre mariage et à produire une nouvelle copie de notre acte de naissance mis à jour si tel devait être le cas.

Fait à Belfort, le

Signature des futurs(es) époux(SES)